



DISPOSITIONS D'EXECUTION DU MATCH ANGLAIS A LA CARABINE 50 M

1. Base

Règlement SVTS R007 Edition 12/2012.

2. Dates

Du 1^{er} mars au 2 juillet 2023.

3. Commande du matériel

Le matériel doit être commandé auprès du responsable, par écrit ou par courriel, en indiquant le nombre de participants, **jusqu'au 15 mai**.

4. Taxe de tir

Frs. 20.00 la passe unique en faveur de la SVTS.

5. Programme de tir

Distance 50 mètres

Visuel Cible à 10 points

Position Couché à bras franc

Nombre de coups 60 coups coup par coup
En cas de tir sur cibles en carton, 2 coups par carton

Exercice Les coups d'essai sont illimités avant le début du concours

Durée du tir Selon règlement ISSF en vigueur

6. Récompenses

C.C.	Elite et Seniors (1964-2002)	Juniors U19-U21 (2003-2006) Vétérans (1954-1963)	Juniors U13-15-17 (2007 et plus jeunes)	Seniors Vétérans (1953 et plus âgés)
10.-	585	575	566	566
8.-	575	565	556	556
6.-	565	555	546	546

Les récompenses seront remises lors du Conseil Technique C50m du 7 décembre 2023.



7. Décomptes

- 7.1 Les sociétés ont jusqu'au **lundi 3 juillet 2023**, date du timbre postal faisant foi, pour renvoyer au responsable cantonal du concours le matériel, utilisé ou non, ainsi que les rapports.
- 7.2 La société indiquera pour chaque tireur, s'il participe à la finale ou non.
- 7.3 Le matériel non retourné dans le délai, sera facturé à la société et ne figurera pas dans le classement.
- 7.4 Le paiement des redevances à la SVTS doit s'effectuer simultanément avec le retour du décompte.

8. Adresse de la responsable

Véronique Tétaz
Route de Suscevaz 5
1438 Mathod

Courriel
Mobile

secretariat@tir-svts.ch
076 386 69 36

9. Dispositions finales

Ces dispositions d'exécution :

- Remplacent tous les documents antérieurs
- Ont été approuvées par la commission de tir C50m le 6.01.2023
- Entrent immédiatement en vigueur.

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Yves Furer
Président Cantonal

Véronique Tétaz
Responsable Concours